

Discernement des vocations ¹

Tout au long des années, les lettres de Louise de Marillac révèlent les difficultés qu'elle rencontre pour répondre aux appels nombreux des pauvres car les Soeurs ne sont assez nombreuses. En octobre 1641, elle écrit à l'abbé de Vaux à Angers :

*"J'ai proposé à Monsieur Vincent le désir que les Messieurs Administrateurs de l'Hôpital des Pauvres ont qu'il y ait de nos Sœurs pour servir lesdits pauvres il m'a dit, Monsieur, de vous mander que très volontiers si nous en avons nombre suffisant, que la chose pouvait être faisable, ce qui ne se peut pas espérer de bien longtemps."*²

En juin 1647, c'est à Monsieur Portail, alors à Rome, que Louise de Marillac exprime la nécessité d'avoir de nouvelles Soeurs, car les demandes se multiplient:

*"Nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité que l'on nous demande de toutes parts. Voyez, Monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu."*³

En 1656, c'est à Françoise Carcireux que Louise manifeste sa profonde peine de ne pouvoir aller davantage au secours des pauvres, :

*"Nous n'aurons jamais assez de bonnes filles pour en envoyer en tous les lieux où on en demande à Monsieur Notre Très Honoré Père ...ma chère Sœur, nous sommes contraintes de refuser des établissements, de quoi il nous faut beaucoup humilier"*⁴

Devant ce besoin croissant de soeurs, Louise interroge celles qui sont dans les villages,

*"Nous avons plus de besoin que jamais que notre bon Dieu nous envoie des filles. Voyez un peu si vous ne sauriez faire envie à quelqu'une de votre village !"*⁵

En janvier 1660, c'est dans les mêmes termes que Louise de Marillac adresse sa demande à Marguerite Chétif :

*" Vous ne trouvez donc point de filles qui aient envie de se donner en la Compagnie pour le service de notre Seigneur en la personne des pauvres."*⁶

A. Les temps du discernement

Si Louise de Marillac comme Vincent de Paul souhaite l'arrivée de nouvelles filles, l'un et l'autre, malgré les besoins immenses et souvent urgents, souhaitent qu'un discernement soit fait pour s'assurer de la réalité de la vocation de celles qui désirent devenir servantes des pauvres. Monsieur Vincent le précise à Guillaume Delville, Prêtre de la Mission à Arras :

*"Si celles qui se présentent de delà pour entrer dans cette petite Compagnie de la Charité ont une vraie vocation et les qualités qu'il faut pour cela, Mademoiselle Le Gras les recevra."*⁷

De son côté, Louise écrit à l'abbé de Vaux, le directeur spirituel des Soeurs de l'hôpital d'Angers:

*"(Je vous supplie) de prendre la peine de fort éprouver la vocation de cette bonne fille, étant assuré que le choix et discernement que vous en ferez ne pourra être que très bon."*⁸

Pour les Fondateurs, toute vocation nécessite un temps d'information, un temps d'épreuve, un temps d'appréciation.

¹ Séminarium 1993

² Ecrits 62

³ Ecrits 202

⁴ Ecrits 525

⁵ Ecrits 230

⁶ Ecrits 669

⁷ Doc. 756

⁸ Ecrits 510

*** Un temps "d'information "**

Il doit permettre d'avoir une bonne connaissance de la jeune, de ses aptitudes, des motivations de sa demande. Il importe d'avoir quelques renseignements sur la famille. L'appel du Seigneur s'exprime toujours dans le déroulement d'une histoire .

*"La fille de laquelle vous m'écrivez sera volontiers reçue chez Mademoiselle Le Gras, lorsque vous l'enverrez ; mais auparavant mandez-nous, s'il vous plaît, quel est le motif de sa retraite , si ses parents y consentent, si elle a père et mère, s'ils se peuvent passer d'elle, si elle est en service, quel âge elle a, quelle disposition de corps et quelles qualités d'esprit, etc. C'est faire un grand service aux âmes de les aider à se débarrasser du monde pour servir Dieu et pour le servir d'une manière si sainte et si particulière que font ces pauvres Filles de la Charité. Mais il faut que le premier mouvement en vienne de Dieu et que telles âmes y aient beaucoup d'attrait et de disposition. Alors on peut les y encourager et leur donner les avis convenables pour en venir à la résolution et à l'effet."*⁹

A Pierre de Beaumont, Prêtre de la Mission de Richelieu Vincent de Paul ajoute cette précision :

*"Si leurs parents sont si pauvres qu'ils aient besoin de leur présence et de leur service pour vivre, il vaut mieux qu'elles les assistent, attendant qu'ils soient morts, ou qu'ils se puissent passer d'elles."*¹⁰

*** Un temps " d'épreuve "**

Il est nécessaire car il permet de voir vivre la jeune, de vérifier la solidité, la valeur de sa demande. de constater son mode de relation aux autres, son attitude au travail, de mieux la connaître. Barbe Angiboust a fait part à Louise de Marillac du désir de deux filles de Brienne :

*"Pour ce qui est de ces deux bonnes filles éprouvez-les beaucoup, tant pour le corps que pour l'esprit, car vous savez que la délicatesse de l'un et de l'autre ne nous est pas propre. Mandez-nous de quelle maison elles sont et vous informez bien je vous prie de la conduite de leur vie et puis nous vous manderons de les envoyer s'il est jugé à propos."*¹¹

Anne Hardemont, durant son court séjour à Châlons sur Marne a aussi rencontré deux jeunes qui se sentent attirées par le service des pauvres :

*"Pour les deux filles dont vous parlez, si vous vous êtes bien informée de leur vie et mœurs, que vous leur ayez bien dit tout ce qu'il y a à faire, et les règlements de la maison, tant pour l'esprit que pour le corps, et que vous les jugiez propres, vous les pouvez envoyer,"*¹²

Le temps de l'épreuve est de durée variable: il est dépendant de l'âge de la fille, des circonstances qui ont provoqué la demande, etc... Vincent de Paul répond à l'un de ses Prêtres de la Mission, trop prompt à encourager la bonne volonté de filles :

*"Vous m'avez écrit de trois bonnes filles, qui ont le désir d'être de la Charité. Comme elles l'ont conçu dans la chaleur de la mission que vous avez faite dans leur paroisse, il faut voir si un petit retardement les refroidira. Il est bon de les éprouver."*¹³

Louis Serre, à Saint Méen, se montre plus patient. Il sait que plusieurs filles de ce pays ont fait un essai à Paris et ont dû revenir dans leur campagne bretonne. Il écrit à Louise de Marillac le 4 avril 1658

*"Depuis la dernière que je vous ai écrite, j'ai été importuné par deux filles, l'une appelée Perrine Cresté de Mauron, âgée de 25 ans qui n'a ni père ni mère, mais qui sera conduite par son cousin, âgé de 47 ans, qui l'a amenée à Saint-Méen attendant de savoir si vous la recevrez avec les autres qui se disposent de partir vers la Pentecôte. Elle aura 100 livres et du linge. L'autre est de Saint-Méen, appelée Guillemette de Lourme, âgée de 30 ans, qui persévère dans son dessein il y a bien trois ans, pour laquelle j'ai différé de vous écrire jusqu'à présent, afin de la mieux éprouver."*¹⁴

Durant cette période d'épreuve, certaines filles demeurent chez elles, dans leur paroisse comme les deux filles de Saint-Méen, d'autres viennent travailler avec les Soeurs dans les villages, les petites écoles ou les hôpitaux. Louise rappelle aux Soeurs combien leur attitude avec les malades et entr'elles

⁹ Doc..735

¹⁰ Doc.827

¹¹ (19 décembre 1653) Ecrits 437

¹² (18 mars 1654) Ecrits 441

¹³ Doc.744

¹⁴ Doc.822

marque en bien ou mal celles qui les voient vivre : Depuis plusieurs semaines, la communauté de l'hôpital de Nantes accueille ainsi une jeune en recherche :

"Je crois, ma chère Sœur, que vous prendrez bien garde si elle va souvent les journées entières chez vous, que quelqu'une ne lui fasse point de contes, et pour cela dans vos petites Conférences, vous les prierez de songer à l'exemple qu'elles sont obligées de lui donner. Epreuvez-la bien afin que nous ne soyons contraintes de la renvoyer."¹⁵

*** Un temps d'appréciation**

Avant de faire venir les filles à Paris, les Fondateurs désirent que ceux qui voient vivre les filles puissent apprécier le bien fondé de leur demande. Les divers "accompagnateurs" (selon le terme actuel) qu'il soit Prêtre de la Mission, Fille de la Charité, prêtre séculier, directeur spirituel, Dame de la Charité sont invités à discerner les aptitudes, les qualités, les tendances de la personnalité des filles.

"Je vous demande pardon de ne vous avoir pas rendu réponse pour ces bonnes filles. Il ne me souvient plus de leurs qualités mais comme nous avons besoin que toutes aient des dispositions propres pour notre emploi, il me semblait ne voir pas bien clair en celles-là, et même il me semblait que votre charité en eût quelque doute"¹⁶

* Cette appréciation sera le plus souvent complétée par une rencontre avec un Missionnaire de passage dans la ville. En mai-juin 1646, Monsieur Portail fait la visite de la maison d'Angers, des postulantes lui seront présentées : Louise de Marillac l'en avertit :

"M. Ratier a mandé à Monsieur l'abbé de Vaux qu'il y a trois ou quatre filles qui demandent à venir- vous savez le besoin que nous en avons, mais aussi la nécessité qu'elles aient toutes dispositions requises, je vous supplie de les recevoir ou refuser. "¹⁷

Chaque fois qu'un missionnaire fait la visite dans une des maisons des Filles de la Charité (et les visites se font régulièrement tous les deux ans) il rencontre les jeunes qui demandent à entrer dans la Compagnie.

Le 14 juillet 1658, Vincent de Paul insiste auprès de Pierre de Beaumont afin qu'il rencontre les postulantes et donne son avis :

"Ce n'est pas assez que les sœurs de la Charité de votre ville estiment les deux postulantes propres pour leur Compagnie, si vous-même n'êtes de leur sentiment. "¹⁸

B. Les critères de discernement

Avoir les dispositions requises, être propres pour la Compagnie sont des termes qui reviennent souvent dans les lettres des Fondateurs lorsqu'ils parlent des postulantes. Les critères de discernement sont bien connus des uns et des autres. Cependant, Vincent de Paul et Louise de Marillac les rappellent lorsque cela leur semble nécessaire, lorsque les Filles de la Charité ou les Prêtres de la Mission se laissent prendre par l'urgente nécessité d'avoir de nouvelles servantes ou la joie d'envoyer des postulantes.

Pour les Fondateurs, le discernement porte sur deux points essentiels : les aptitudes personnelles et les motivations : des filles soient "saines de corps et d'esprit", un désir de "servir Dieu"

*** Une santé robuste**

Le service des pauvres requiert que les filles aient une bonne santé, qu'elles soient capables d'aller et venir par les rues et dans les taudis, de porter la marmite de soupe, d'assurer tous les humbles travaux auprès des malades, des pauvres.

"Je crois, ma chère Sœur, que vous avez bien averti ces bonnes deux filles de toutes les choses à faire et à souffrir en la Compagnie la pureté d'intention qu'il faut avoir pour y entrer et y persévérer,

¹⁵ Ecrits 395

¹⁶ (6 juin 1643 à l'abbé de Vaux- Ecrits 92

¹⁷ Ecrits 146

¹⁸ Doc.827

*et reconnu si elles n'ont aucune infirmité de corps ni de naissance et qu'elles n'aient ni père ni mère qui aient besoin d'elles."*¹⁹

Les filles malades, handicapées, ne pourront être acceptées Vincent de Paul le redit très clairement au Conseil du 27 juillet 1656 :

*"quand Dieu appelle quelqu'un dans une Compagnie, il lui donne les grâces nécessaires tant du corps que de l'esprit. Or est-il qu'elle n'a point les qualités requises pour être Fille de la Charité. Elle est en danger de devenir aveugle et dans l'inhabileté de faire les fonctions qu'il faut qu'elle fasse "*²⁰

Après la visite à l'hôpital d'Angers du Lazariste, Monsieur du Chesne, Cécile Angiboust, la soeur servante s'apprête à envoyer des postulantes. Louise intervient :

*"Pour ce que vous me mandez des filles qui se sont présentées à Monsieur du Chesne, s'il les a trouvées propres, vous n'avez qu'à les envoyer. Mais prenez garde, je vous supplie, qu'il y en a une qui a une incommodité en un bras, qui la doit empêcher de venir,"*²¹

Les exigences de santé sont grandes en ce XVII^{ème} siècle où les épidémies sont fréquentes, les soins peu efficaces, la mortalité élevée. Les Fondateurs désirent des filles fortes, solides, robustes. La vie à Paris, loin de leur campagne, est souvent une dure épreuve pour la santé de ces filles :

*" Il ne suffit pas qu'elles aient bonne santé, il faudrait savoir si elles sont robustes ou passablement fortes ; car en cette petite compagnie il n'en faut point de faibles ni de délicates."*²²

Les futures servantes des pauvres ne doivent pas avoir peur du travail. Il ne faut pas de filles qui évitent ce qui est difficile ou fatiguant ou qui passent leur temps en bavardages . Vincent de Paul est prêt à renvoyer chez elle Gabrielle Cabaret, fille du Seigneur de Gionges. Il écrit au Supérieur de Montmirail le 25 janvier 1652 :

*"La fille de Mademoiselle Gionges n'a aucune marque de vocation pour la Charité ; comment voulez-vous qu'elle y demeure ? Elle n'a pas encore l'habit depuis le temps qu'elle y est ; et ce qui est pis, c'est qu'elle ne le veut pas. Elle se lève quand bon lui semble et ne fait quasi rien. Elle est pourtant entretenue comme les autres. C'est autant de soulagement pour ses parents; mais c'est une surcharge à cette petite compagnie, qui est pauvre et ne peut nourrir une fille qui ne travaille et n'est pas pour y demeurer, sinon peut-être pendant que le mauvais temps durera. Or, il n'est pas juste, comme vous savez, qu'une fille comme celle-là mange le pain des autres pauvres filles qui travaillent pour Dieu et pour les pauvres malades "*²³

Gabrielle, qui n'a que 17 ans, va se ressaisir après le sévère avertissement de Vincent de Paul. Elle qui, dans sa famille, avait des servantes autour d'elle ,comprend les exigences d'une Servante des pauvres. Elle demeure dans la Compagnie; en 1667, elle sera nommée Econome !

*** Un esprit bien fait**

Le service des pauvres requiert aussi des filles à l'esprit bien fait, c'est-à-dire des filles droites, loyales, déterminées.

*"Si vous trouvez des filles saines et robustes, disposées pour la Charité, de vie irréprochable, résolues de se bien humilier, de travailler à la vertu et de servir les pauvres pour l'amour de Dieu, vous pourrez leur donner espérance qu'elles seront reçues, "*²⁴

Les Fondateurs ne désirent pas recevoir dans la Compagnie des filles à l'esprit mélancolique, enclin à la tristesse, des filles repliées sur elles-mêmes, peu ouvertes aux autres, des filles au tempérament amer, maussade. Mais ils n'éliminent pas les fortes personnalités qui , disent-ils, sont capables de faire des merveilles.

"J'ai vu cette bonne fille Madeleine. Je pense qu'il y aura un peu à travailler à elle, que ses passions sont un peu fortes. Mais quoi ! quand elles ont la force de se surmonter, elles font, après, des merveilles. Vous la recevrez donc, s'il vous plaît Quant à cette bonne fille d'Argenteuil qui est

¹⁹ Ecrits 470

²⁰ Doc.749

²¹ Ecrits 416

²² Doc.744

²³ Doc.606

²⁴ Doc.773

*mélancolique, je pense que vous avez raison de faire difficulté de la recevoir; car c'est un étrange esprit que celui de la mélancolie"*²⁵

Les Fondateurs hésitent beaucoup devant des filles qui présentent selon leurs termes "une légèreté d'esprit". Ce sont celles qui ont essayé d'entrer au couvent, qui en sont sorties, des filles qui ont fréquemment changé de lieux de travail, des filles qui n'ont pas su mettre un peu d'argent de côté, qui apparaissent dépensières.

*"Quant à cette bonne fille que vous m'annoncâtes hier, je vous prie de la retenir, si vous la trouvez d'un bon esprit. Cette entrée et sortie de religion marque quelque légèreté; c'est à quoi vous devez prendre garde. Que s'il y a lieu de la recevoir pour examiner sa vocation encore quelque temps, conférez-en, s'il vous plaît, avec Madame Goussault."*²⁶

Le 14 juin 1656, Louise commente les renseignements que l'abbé de Vaux lui a envoyés sur une fille d'Angers qui désire entrer dans la Compagnie :

*"Celles que nous recevons ici nous font expérimenter l'importance de connaître toutes les filles que nous recevons depuis leur grande jeunesse. Une chose qui me fait craindre un peu de légèreté en celle-ci, est qu'elle n'ait pas pu épargner de ses gages, ou autre petit bien de patrimoine pour lui avoir un habit. L'on peut conjecturer ou qu'elle est dépensière vainement, ou qu'elle a peu arrêté en chaque condition qu'elle a été, et en ce cas, elle serait bien éloignée des dispositions nécessaires pour persévérer en l'exercice des Filles de la Charité."*²⁷

L'esprit bien fait, c'est aussi pour les Fondateurs un esprit capable d'initiatives, apte à comprendre et assimiler l'enseignement reçu. Les Soeurs de Chars ont envoyé Charlotte Moreau à la Maison Mère. Très vite Louise de Marillac a compris qu'il serait difficile qu'elle devienne Fille de la Charité. Elle est gentille, pieuse, mais un peu simplette Louise en parle à Julienne Loret, la soeur servante qui l'a envoyée :

*"Nous essaierons encore un peu de notre Soeur charlotte qui est une pauvre fille pour l'ouvrage, mais assez bonpie."*²⁸

Lors de sa visite aux Prêtres de la Mission de Saint Méen, en Bretagne, Monsieur Lambert est mis en relation avec quelques filles. des environs. Il se montre assez opposé à leur admission, malgré l'avis favorable des Missionnaires du lieu. Il a constaté le peu d'ouverture d'esprit de ces filles, qui lui paraissent d'une intelligence bornée. Le mot "stupide" qu'il utilise indique au XVIIème siècle une personne frappée de stupeur, hébétée, à la limite de la débilité.

*"Pour Saint-Méen j'ai vu quelques filles lesquelles me reviennent assez peu pour être un peu trop stupides. Néanmoins comme ces Messieurs m'ont dit qu'ils avaient ordre de Monsieur Vincent d'en arrêter, je n'ai pas beaucoup insisté et je crois qu'ils les pourraient envoyer si vous ne leur mandez le contraire. »"*²⁹

Quelques unes de ces filles seront envoyées à Paris, malgré l'avis défavorable de Monsieur Lambert. Louise de Marillac devra les renvoyer chez elles.³⁰

*** Un désir de servir Dieu**

Les motivations sont étudiées avec soin chez toutes les filles qui envisagent de devenir Servantes des Pauvres. Sous le désir avoué de s'engager dans la Compagnie des Filles de la Charité, peuvent se cacher des motivations beaucoup moins nobles : le désir d'aller voir la capitale (Paris attire toujours !), le désir de sortir de sa campagne où la vie est rude, le désir d'assurer son avenir etc... La seule motivation, qui est parfois difficile à préciser, est de venir pour servir Dieu et les pauvres. En août 1648, Cécile Angiboust reçoit une lettre de Louise de Marillac qui redit l'essentiel de la vocation :

"Je vous dirai seulement que pour les filles que Monsieur Lambert a reçues, si vous les croyez propres, que vous n'avez rien reconnu depuis son retour qui soit contraire à notre vocation, que vous les pouvez envoyer. Mais il ne nous faut point de fainéantes, ni de babillardes, ni de celles qui pensent venir à Paris pour se servir du prétexte d'être fille de la charité et n'ont aucune volonté de

²⁵ Doc.111

²⁶ Doc.119

²⁷ Ecrits 506

²⁸ Ecrits 400

²⁹ Doc.520

³⁰ Ecrits 287

servir Dieu ni de se perfectionner, et c'est cela qui nous les fait renvoyer ou qui les fait sortir d'avec vous."³¹

Quelques années plus tard, Barbe Angiboust qui a présenté des filles originaires de Bernay, reçoit les mêmes recommandations :

*"J'ai su de Monsieur Notre Très Honoré Père que vous preniez bien garde aux bonnes filles qui se présentent pour bien connaître si leur désir de venir est purement pour servir Dieu, et non pour venir voir Paris, si leur intention est d'y vivre et d'y mourir; si elles sont résolues de s'en retourner au cas qu'elles ne soient propres à la Compagnie."*³²

Finalement, Barbe n'enverra qu'une seule fille, Marie Papillon. Malgré des larmes abondantes durant ses premiers jours à la Maison mère, Marie persévéra. En 1658, elle fera partie du groupe allant fonder une maison à Metz.

Ce qui apparaît premier dans les motivations ce n'est pas le service des pauvres, en lui-même, c'est le désir de servir Dieu. Vincent de Paul et Louise de Marillac ont longuement contemplé dans leurs oraisons la vie de Jésus-Christ. Ils ont compris que le Fils de Dieu avait voulu s'identifier aux pauvres. Dans la conférence du 19 juillet 1640, Vincent de Paul insiste sur ce point. :

"La fin de cet entretien sera donc de vous faire connaître le dessein de Dieu en l'établissement des Filles de la Charité... sachez qu'il est très grand, puisqu'il est pour aimer, servir et honorer la vie de son Fils sur terre ...

*La Providence a permis que le premier mot de vos règles soit ainsi : Et comment l'honorerez-vous ? Votre règle l'ajoute, en continuant de vous faire connaître le dessein de Dieu en votre établissement : Voyez-vous, mes filles, faites tout le bien que vous voulez, si vous ne le faites pas bien, il ne vous profitera de rien Saint Paul nous l'a enseigné. Donnez-vous vos biens aux pauvres, si vous n'avez pas la charité, vous ne faites rien ; non, donneriez-vous même vos vies. O mes chères sœurs, il faut imiter le Fils de Dieu, qui ne faisait rien que par le motif de l'amour qu'il avait pour Dieu son Père. Ainsi votre dessein, en venant à la Charité, doit être d'y venir purement pour l'amour et le plaisir de Dieu, et, tant que vous y êtes, toutes vos actions doivent tendre à ce même amour."*³³

Etre Fille de la Charité, c'est répondre à un appel précis de Dieu, c'est s'engager à la suite du Fils de Dieu, homme parmi les hommes, prenant toujours le parti des pauvres, des plus pauvres. Le souci humanitaire doit s'inscrire dans une dimension de Foi, car tout homme est appelé à vivre pleinement sa condition humaine : il est créé à la ressemblance de Dieu.

³¹ Ecrits 253

³² Ecrits 468

³³ Conf.12 à 14